



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

COMPTE

RENDU

AG ordinaire

Jeudi 09 Juillet 2026

En Visioconférence



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Monsieur Dylan SAVOI, président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et Vérification des Pouvoirs, ouvre l'Assemblée Générale, remercie les participants et donne les consignes liées à la visio. Il présente ensuite les modalités du vote via la consultation en ligne. Le lien sera envoyé dès la fin de la réunion et les clubs pourront voter jusqu'au dimanche 12 juillet à 20H. Le nombre de voix est de 14 630, le quorum exigible est de 7 316 voix.

Il présente ensuite la composition du bureau de vote :

- Président : Dylan SAVOI,
- Membres : Jean Claude BOUTEILLE et Dominique CARROT.

Monsieur Jean François BOURGEON, Président du Comité, accueille les participants à la visio et remercie les clubs de leur compréhension lors du report de cette Assemblée générale : l'état de canicule, en alerte orange, ne permettait de proposer aux participants des conditions acceptables pour permettre la bonne tenue de la réunion.

Il rappelle ensuite que le Comité veut être proche des clubs. Même si nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement aux différentes demandes, nous avons à cœur de tenir compte des tous les éléments dans nos décisions.

Il se souvient, ensuite de nos anciens membres du Comité directeur disparus et a également une pensée pour les membres des clubs qui nous ont quittés cette saison.

Il fait ensuite le tour des Pôles pour rappeler les principales actions de la saison. Au niveau de la Commission sportive, des améliorations doivent être apportées sur l'organisation des finales jeunes D2 et D3. Les clubs seront concertés à ce sujet. Pour le 3x3, la formule cherche un équilibre mais le travail va perdurer.

Le Pôle des officiels a fait du très bon travail, avec notamment la pérennisation de la journée au Féminin et les formations.

La Commission technique a eu la joie de voir la sélection féminine remporter le Tournoi des Etoiles.

En Mini Basket, l'organisation du Forum Mini Basket et la Fête ont été une réussite.

Le club partenaire est un vrai soutien pour le Comité et permet de mettre en place certaines actions.



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Jean François BOURGEON termine en remerciant la Ligue Auvergne Rhône Alpes pour le travail effectué en commun mais aussi en remerciant les clubs et leurs bénévoles, pour conclure, il remercie Sandra DARCON, Séverine ZERR et Jean Yves BUCHET qui quittent le Comité directeur pour des raisons personnelles.

Monsieur Joël SCOMPARIN, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, confirme les attaches entre le Comité et la Ligue. Il rappelle que la Ligue veut également être proche des clubs et que ses membres sont disponibles pour des accompagnements.

Il termine son allocution en pensant à tous les acteurs qui font vivre le basket ligérien et leur adresse à tous un mot de remerciement.

Dylan SAVOI, pour la présentation des postes à pourvoir au Comité Directeur :

1 poste à pourvoir en qualité de médecin : pas de candidat

2 postes à pourvoir en qualité de membre féminin : 2 candidates :

- Mme LOVE Gwenaëlle, licenciée à GARGOMANCOIS SMEG.
- Mme MENUT Margaux, licenciée à BC SORNIN

1 poste à pourvoir en qualité de membre masculin : 1 candidat :

- Mr DUPERAY Stéphane, licencié à PERREUX AIGLONS.

Dylan SAVOI pour la présentation et l'élection des délégués à l'Assemblée générale de la FFBB.

4 candidats titulaires :

- GANIVET Mathilde, licenciée FIRMINY LE MAS
- PUIER Franck, licencié ST PRIEST EN JAREZ B.
- BECAM CHARLES Stéphanie, licencié ST MARCELLIN BC
- BOURGEON Jean François, licencié PERREUX AIGLONS

1 candidat suppléant :

- Nadine DELLA-SAVIA, licenciée COTE ROANNAISE ALLIANCE BASKET



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Nadine DELLA-SAVIA, secrétaire générale, pour la présentation du rapport moral.

Nadine DELLA-SAVIA les activités, succès et défis du comité départemental de basketball, soulignant l'engagement des clubs, la formation, le haut niveau et la gestion des incivilités.

Activités et succès

- 92 clubs, 14 631 licenciés, avec participation régionale importante.
- Brillantes performances en compétitions nationales, notamment Roanne, BCMF, et jeunes équipes.
- Labels « Clubs Formateurs », « École Française de Mini-Basket » et « Citoyen MAIF » attribués.
- Événements comme la Fête du Mini Basket ont rassemblé plus de 1 000 jeunes.

Formation et développement

- 60 entraîneurs formés, journée dédiée aux arbitres féminines, découverte du niveau « Ligue » pour jeunes.
- Redynamisation du basket urbain et projets en cours.

Problèmes et enjeux

- Incivilités en hausse, 28 dossiers traités, fautes techniques en augmentation, notamment insultes et violences.
- 94 coaches jeunes sanctionnés, appel à la responsabilité des clubs pour que les éducateurs prennent conscience du rôle à jouer auprès des mineurs.

Haut niveau et reconnaissance

- Clubs en compétition nationale, titres régionaux, accession à la Betclic.
- Présence du président fédéral pour échanges avec les clubs.

Conclusion

- Saison riche en succès, engagement fort, reconnaissance aux bénévoles et disparus.

Monsieur Antoine BEAL, trésorier, pour les finances.

Après avoir excusé Mme Douillet, monsieur Béal présente et détaille le rapport financier.

La parole est ensuite donnée à Mr Adrien CANALE, commissaire aux comptes qui présente les chiffres du rapport financier. La conclusion est que le Comité a un suivi des finances rigoureux



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

et sérieux, la pérennité n'est pas en danger et les emplois sont maintenus. Les comptes sont sincères et fidèles et il atteste de la bonne santé financière du Comité de la Loire.

Le Commissaire aux comptes certifie qu'aucune anomalie n'ayant été constatée, il approuve les comptes présentés et donne quitus à l'assemblée générale.

Mr Antoine BEAL présente et explique ensuite le budget prévisionnel. Ce budget est basé sur le nombre de licenciés de cette année, les licences ne seront pas augmentées

Madame Claudine ZENTAR, représentante de la FFBB, indique que Mr Sanfilippo parlera de l'évolution du Pacte Tous Engagés. En ce qui concerne l'évolution des CTC, les grandes lignes ont été exposées lors de l'AG de la Ligue et des précisions pourront être apportées lors des réunions de rentrée du Comité. Elle revient sur les raisons de la hausse des licences : la baisse des subventions, la baisse du nombre des licenciés, l'inflation mais aussi la hausse des tarifs des consommables.

La FFBB est la seule fédération de sports collectifs à n'avoir jamais organisé de Coupe du Monde. Elle a donc postulé à l'organisation de celle de 2031 et a l'obtenue. Elle assure que tout est fait pour le tarif des billets ne soit pas trop élevé tout en soulignant que les licenciés de la Ligue AURA seront privilégiés avec des rencontres à Lyon. Elle rassure les dirigeants en affirmant que la Coupe du Monde n'a aucun impact sur le budget de la FFBB.

Elle termine son propos en souhaitant à tous un bel été et est disponible pour répondre aux questions.

Monsieur Gilles SANFILIPPO, Président du Pôle Officiels et membre de la Commission Fédérale des Officiels.

Gilles SANFILIPPO présente les évolutions du Pacte des Officiels pour la saison à venir.

Quelques questions sont soulevées par les clubs :

- La sanction financière n'est-elle pas trop excessive ?
Ce tarif se veut dissuasif pour pouvoir avant tout former des arbitres.
- Le tarif est élevé, surtout quand on n'utilise pas d'arbitre ?
La hausse du nombre d'arbitre va favoriser la couverture d'un plus grand nombre de niveaux.

Monsieur David LA MELA Président du Pôle Technique.

David LA MELA remercie dans un premier temps les clubs pour la mise à disposition des infrastructures. Il salue ensuite le travail précieux de Jean Yves Buchet au sein de la Commission.



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Il rebondit ensuite sur le propos de la Secrétaire Générale au sujet des Fautes Techniques en affirmant que le rôle des coachs est primordial. Ils doivent être des formateurs, des éducateurs avant tout.

Il donne ensuite les dates importantes des colloques U13 U15 : le premier week-end de septembre. Il demande aux présidents de bien avertir les coachs car il n'y aura qu'une seule date de rattrapage. Les championnats débutent tôt et il est important de donner les infos en amont.

Le Comité proposera dès la rentrée, une nouvelle formation d'entraîneur. Il y a quelques années, les jeunes coachs étaient « tutorés » dans les clubs par les « anciens » au sein même du club. Ce n'est presque plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi, une formation à destination des jeunes entraîneurs (moins de 16 ans) sera proposée. Un accompagnement des adultes, des « parents entraîneurs » sera également mis en place.

Il présente ensuite l'évolution des CEC : les Cadres Techniques iront, sur sollicitation des clubs, au sein des structures pour aider et guider à l'encadrement des stages.

Quelques questions et remarques :

- Un accueil favorable est réservé au projet.
- Des incompréhensions sur les orientations choisies (écrans, prises à 2...) sont soulevées.
David La Mela explique les choix de la Commission mais ne peut pas ici se lancer dans de grandes démonstrations.
- Accélération du jeu en U18 pourquoi ?

David La Mela explique que c'est une volonté qui vient du plus haut niveau, chez nos voisins, cela se fait également en Seniors.

Madame Stéphanie BECAM-CHARLES pour le Pôle Jeunesse et Vivre Ensemble.

Stéphanie BECAM-CHARLES souligne la hausse du nombre des labels demandés et remercie les clubs de rentrer dans la démarche.

Elle présente ensuite les différents labels obtenus par les clubs.

Elle se félicite de compter 2 EFMB 3 étoiles et 6 2 étoiles. Les conditions d'obtention ont été modifiées et les visites n'ont pas eu lieu. Le Pôle, dans sa volonté d'accompagnement, modifiera son fonctionnement la saison prochaine. Attention, la plateforme fermera le 31/12.

La réforme du Label Citoyen a vu apparaître le niveau 1 étoile. 4 labels ont été attribués cette année.

Les clubs proposant du Basket Santé et du Micro-Basket sont présentés.

La saison prochaine, des évolutions seront apportées. Les OBE céderont leur place à une nouvelle formule, des détails seront donnés à la rentrée.

Certains Labels seront maintenant soumis à une Autorisation de Pratique, des précisions seront apportées lors des réunions de rentrée, car à ce jour, nous n'avons pas toutes les informations.

Les JAP D'OR de cette saison seront remis lors des réunions de rentrée.



COMITE LOIRE DE BASKET

ASSEMBLEE GENERALE 2026

Mises à l'honneur

Monsieur Gilles SANFILIPPO pour le Pôle Officiels.

Le Club de Fraisses Unieux Basket 42 est celui qui a mis le plus de candidats en formation.

Madame Géraldine MONCORGE pour le Pôle Pratique Sportive.

Félicitations aux champions PR (le fanion leur sera remis lors des réunions de rentrée)

- PRM : MABLY CLP
- PRF : AVENIR BEAUZAC BASKET

Questions diverses :

- Pour la formation initiale, la formule « vacances » sera-t-elle reconduite ?
Oui, elle sera proposée.
- Une question est adressée à Joël SCOMPARIN sur les ententes ?
La Ligue acceptera les ententes dans ses championnats. Attention, le nombre ne changera pas.
- Les dates des réunions de rentrée sont-elles connues ?
Le vendredi 11/09 dans le Nord et le 12/09 dans le sud.
- En U9, la première phase sera-t-elle reconduite ?
Oui, il n'y a pas de changements, un dossier partagé sera proposé, il faudra bien le remplir.
- Faut-il renouveler le label Micro-Basket tous les ans ?
Oui, il faut le faire tous les ans.
- Les parents peuvent-ils participer aux colloques ?
Oui, ils le peuvent.
- Retour sur expérience : en U13, les arbitres « espoirs » : cela a été très positif.

Clôture de l'Assemblée Générale à 21H30.

La Secrétaire de séance
Nadine DELLA SAVIA

Le Président
Jean-François BOURGEON



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE BASKETBALL

Comité Départemental de la Loire de Basketball

47-49 rue Gutenberg

42 100 SAINT-ETIENNE

www.loirebasketball.org

SIRET : 77639601200051

Procès-Verbal

Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs

Réunion du 13-07-2026

Participants :

- M. Dylan SAVOI – Président
- Mr Jean-Claude BOUTEILLE – membre titulaire

Nombre total de voix : 14630

Quorum : 7316

Suffrages exprimés : 12326

Résultats élections aux postes de membre au Comité Directeur du Comité de la Loire de Basket :

MENUT Margaux – VT973500 – Sornin BC – Collège féminin

Nombre de voix obtenues : 11561/ Élu

LOVE Gwenaëlle – JH785913 – Gargomançois BC – Collège féminin

Nombre de voix obtenues : 11504 / Élu

DUPERAY Stéphane – VT732570 – Perreux A. – Collège masculin

Nombre de voix obtenues : 11067 / Élu

La Commission certifie valide l'élection des trois candidats.

Approbation rapport moral :

Oui : 11389

Non : 0

Abstention : 937

Le rapport moral est approuvé.

Approbation rapport financier :

Oui : 11336

Non : 0

Abstention : 990

Le rapport financier est approuvé

Approbation budget prévisionnel 2026/2027 :

Oui : 10442

Non : 173

Abstention : 1711

Le Budget prévisionnel est approuvé

Résultats élections aux postes de Délégué lors de l'Assemblée Générale de la FFBB du 03 Octobre 2026 à Lyon :

Nombre total de voix : 11493

Suffrages exprimés : 9423

BECAM CHARLES Stéphanie – VT852100 – St Marcellin BC - Poste déléguée

Nombre de voix obtenues : 8550 / Élu

BOURGEON Jean-François – VT610843 – Perreux A. - Poste de Délégué

Nombre de voix obtenues : 8381 / Élu

PUPIER Franck – VT752077 – St Priest en Jarez JA – Poste délégué

Nombre de voix obtenues : 8229 / Élu

GANIVET Mathilde – VT980601 – Firminy Le Mas - Poste déléguée

Nombre de voix obtenues : 7891 / Élu

DELLA-SAVIA Nadine – VT690608 – CRAB - Poste de Suppléante

Nombre de voix obtenues : 8397 / Élu en qualité de suppléante

La Commission certifie valide l'élection des candidats.

Fait à Saint Etienne le 13 juillet 2026.

Dylan SAVOI

Jean-Claude BOUTEILLE

COMITÉ DE LA LOIRE DE BASKET-BALL
47-49 Rue Gutenberg
42100 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 59 56 60
mail : comite@loirebasketball.org

Bouteille

COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL

ASSOCIATION

**47-49 rue Gutenberg
42100 SAINT-ETIENNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2026**

17A Rue de la Presse – 42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 04.77.34.00.35 – contact@ssec.fr

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Nationale

SAS au capital de 100 000 Euros – N° d'identification : 704 501 592 RCS Saint-Etienne

SIRET 704 501 592 00031 – TVA intracommunautaire N° FR 15704501592

A l'assemblée générale de l'Association COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL, relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2026**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} avril 2025** à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

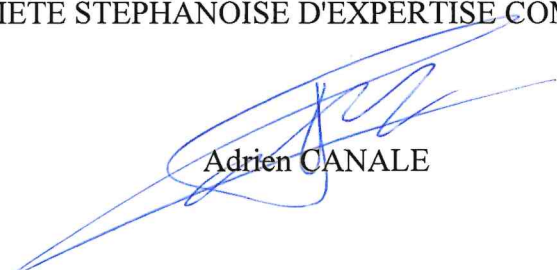
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE



Adrien CANALE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2026 12			Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	4 755	4 755				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	44 700		44 700	37 000	7 700	20.81
	Constructions	458 548	114 063	344 485	296 142	48 343	16.32
	Installations techniques, matériel et outillage	285 534	199 099	86 436	95 980	9 545	9.94
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations	2 000		2 000		2 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	7 823		7 823	6 092	1 731	28.41
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	319		319	904	584	64.67
	Total II	803 679	317 917	485 762	436 118	49 644	11.38
	Stocks et en cours	10 659		10 659	5 485	5 174	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	202 569		202 569	255 080	52 512	20.59
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	31 202		31 202	17 885	13 317	74.46
	Charges constatées d'avance (2)	76 453		76 453	18 042	58 411	323.76
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	580 399		580 399	693 306	112 907	16.29
	Total III	901 282		901 282	989 798	88 516	8.94
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 704 961	317 917	1 387 044	1 425 916	38 872	2.73

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2026 12	Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	618 751	594 286	24 465	4.12
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 972	24 465	37 438	153.02
	Situation nette (sous total)	605 779	618 751	12 972	2.10
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	16 463	23 045	6 582	28.56
	Provisions réglementées				
	Total I	622 243	641 797	19 554	3.05
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	28 219	25 328	2 891	11.41
	Total IV	28 219	25 328	2 891	11.41
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	356 869	330 221	26 648	8.07
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 793	126 665	58 872	46.48
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	31 694	32 807	1 112	3.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	21 462	18 405	3 057	16.61
	Produits constatés d'avance	258 765	250 694	8 071	3.22
	Total V	736 582	758 791	22 209	2.93
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 387 044	1 425 916	38 872	2.73

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

508 097

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2026	12	31/03/2025	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 123 654		1 147 761		24 107	2.10
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	37 216		18 690		18 526	99.12
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	126 154		95 646		30 508	31.90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	7 586		50 696		43 110	85.04
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	584				584	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	13 091		14		13 077	NS
Total I	1 308 285		1 312 807		4 522	0.34
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	961 070		936 273		24 797	2.65
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	5 896		5 727		169	2.96
Salaires et traitements	248 807		243 864		4 943	2.03
Cotisations sociales	52 667		55 367		2 700	4.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 875		49 860		4 015	8.05
Dotations aux provisions	2 891		10 117		7 226	71.42
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 505		354		1 151	324.98
Total II	1 326 711		1 301 562		25 149	1.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18 426		11 246		29 672	263.85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2026	12	31/03/2025	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	11 547		12 722		1 175	9.23
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	11 547		12 722		1 175	9.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	4 762		3 601		1 161	32.25
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	584				584	
Total IV	5 347		3 601		1 746	48.48
2. Résultat financier (III-IV)	6 201		9 121		2 920	32.02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	12 225		20 367		32 592	160.02
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			6 729		6 729	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			1 710		1 710	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			5 019		5 019	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	747		920		173	18.80
Total des produits (I+III+V)	1 319 833		1 332 258		12 426	0.93
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 332 805		1 307 793		25 012	1.91
5. EXCEDENT OU DEFICIT	12 972		24 465		37 438	153.02

ASSOCIATION COMITE DE LA LOIRE BASKET BALL

47 RUE GUTENBERG

42100 ST ETIENNE

ANNEXE DU 01/04/2025 AU 31/03/2026

MD CONSEIL AUDIT

25 RUE BERTHELOT

42100 ST ETIENNE

04 77 80 22 01

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	X
--	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 387 044.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 308 285.20 Euros et dégageant un déficit de 12 972.18- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et du règlement ANC 2023-03, qui modifie notamment le règlement ANC 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif afin de tenir compte des évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode

En application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la présentation des états financiers ont été modifiée.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/03/2026, sont les mêmes que ceux au 31/03/2025.

Le nouveau règlement 2022-06 n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice précédent. Son application entraîne des reclassements de présentation, liés aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, avec notamment :

- La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des événements majeurs et inhabituels ; les plus et moins-values sur cessions

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

d'immobilisations, ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat, sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation

- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, ou en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

Dans ce cadre, le résultat d'exploitation de 03/2026 s'élève à -18 426 €. Le résultat d'exploitation de 03/2025, en nouvelle présentation, ressort à 16 265 € (calcul: 11 246 € publié

+ 6 729 € - 1 710 € reclassés de "l'exceptionnel").

La quote-part de subventions d'investissement virée au résultat, désormais comptabilisée en "747-concours publics" (en remplacement de l'ancien 777) s'établit à 6 582 € à 03/2026 et 6 582 € à 03/2025.

Informations générales complémentaires

Objet social de l'association : l'association COMITE LOIRE BASKET BALL a pour but de promouvoir, d'organiser et de développer le basket ball au niveau départemental, conformément aux directives de la FFBB.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 755		
Terrains	37 000		7 700
Constructions sur sol propre	381 744		76 804
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 844		9 024
Installations générales agencements aménagements divers	84 909		6 070
Matériel de transport	57 414		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	107 498		776
TOTAL	688 409		100 373
Autres participations			2 000
Autres titres immobilisés	6 092		1 731
Prêts, autres immobilisations financières	904		
TOTAL	6 996		3 731
TOTAL GENERAL	700 160		104 104

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 755	4 755
Terrains			44 700	44 700
Constructions sur sol propre			458 548	458 548
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			28 868	28 868
Installations générales agencements aménagements divers		0	90 979	90 979
Matériel de transport			57 414	57 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			108 274	108 274
TOTAL		0	788 782	788 782
Autres participations			2 000	2 000
Autres titres immobilisés			7 823	7 823
Prêts, autres immobilisations financières		584	319	319
TOTAL		584	10 142	10 142
TOTAL GENERAL		585	803 679	803 679

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 755			4 755
Constructions sur sol propre		85 602	28 461		114 063
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 151	4 180	0	12 331
Installations générales agencements aménagements divers		45 151	5 942		51 093
Matériel de transport		29 527	11 423		40 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		90 855	3 869		94 725
TOTAL		259 287	53 875	0	313 162
TOTAL GENERAL		264 042	53 875	0	317 917
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	28 461				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 180				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 942				
Matériel de transport	11 423				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 869				
TOTAL	53 875				
TOTAL GENERAL	53 875				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	594 286	24 465		0-	618 751
Excédent ou déficit de l'exercice	24 465	24 465-		12 972	12 972-
Situation nette	618 751			12 972	605 779
Subventions d'investissement	23 045			6 582	16 463
TOTAL I	641 797			19 553	622 243

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	25 328	2 891			28 219
TOTAL	25 328	2 891			28 219

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 586		7 586		
TOTAL	7 586		7 586		
TOTAL GENERAL	32 914	2 891	7 586		28 219
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 891	7 586		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	319	319	
Autres créances clients	202 569	202 569	
Divers état et autres collectivités publiques	2 650	2 650	
Groupe et associés	20 000	20 000	
Débiteurs divers	8 087	8 087	
Charges constatées d'avance	76 453	76 453	
TOTAL	310 078	310 078	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	356 630	35 196	146 405	175 029
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	239	239		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 793	67 793		
Personnel et comptes rattachés	15 450	15 450		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 905	13 905		
Impôts sur les bénéfices	747	747		
Autres impôts taxes et assimilés	1 593	1 593		
Autres dettes	21 416	21 416		
Produits constatés d'avance	258 765	258 765		
TOTAL	736 537	415 103	146 405	175 029
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 388			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 à 3 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Evaluation des matières et marchandises

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	23 666
Autres créances	2 650
Disponibilités	12 751
Total	39 067

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 969
Dettes fiscales et sociales	20 505
Autres dettes	11 488
Total	50 962

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	76 453
Total	76 453
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	258 765
Total	258 765

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Celles-ci sont mentionnées à la suite du compte de résultat.

Elles sont constituées de mises à disposition de :

* Dons d'indemnités kilométriques effectués par les bénévoles, estimés à 28 034 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	480 000
Total	480 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt souscrit en 11/2021 pour 420 000 euros, est totalement débloqué au 31/03/2023.

Cet emprunt est assorti des garanties suivantes :

- le nantissement d'un DAT de 50 000 euros, ce DAT a été remboursé en 2024, le nantissement a donc été reporté sur les obligations de 50 000 euros.
- l'hypothèque légale spéciale de prêteurs de deniers pour 370 000 euros

Nouvel emprunt souscrit en 06/2025 pour 60 000 euros, totalement débloqué au 31/03/2026.

Cet emprunt est assorti des garanties suivantes :

- le nantissement d'un DAT à hauteur de 60 000 euros.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour un montant de 2 891 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	11 597
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	10 553
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 217
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 852
Engagement total		28 219

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- turn over moyen
- taux d'inflation : 1 %
- taux d'actualisation : 2.50 %

COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL

ASSOCIATION

**47-49 rue Gutenberg
42100 SAINT-ETIENNE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025**

17A Rue de la Presse – 42000 SAINT-ETIENNE

Tél : 04.77.34.00.35 – contact@ssec.fr

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Nationale

SAS au capital de 100 000 Euros – N° d'identification : 704 501 592 RCS Saint-Etienne

SIRET 704 501 592 00031 – TVA intracommunautaire N° FR 15704501592

A l'assemblée générale de l'Association COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

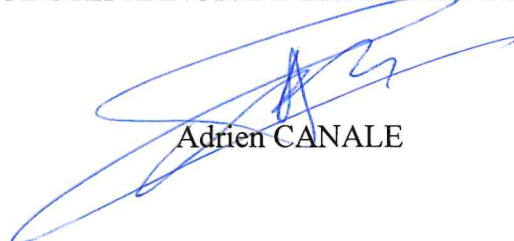
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Etienne, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE



Adrien CANALE